



PROJET PEDAGOGIQUE LOCAL ADOS

2024-2025

Depuis septembre 2021, le Service Jeunesse de la Ville de Biarritz et le Centre Social Maria Pia Sont associés dans la gestion d'un lieu spécifique pour les adolescents (11-17 ans) sur Biarritz.

PRESENTATION

Le Local Ados se situe à proximité de l'école Victor Duruy, 136 avenue Kennedy à Biarritz.

Le lieu a été rénové durant l'année scolaire 2021-2022.

Il est aménagé ainsi :

- 1 salle avec coin cuisine, tables, chaises, bureau
- 1 salle avec TV, console de jeux, canapés, jeux de société
- 2 WC
- 1 local de rangement situé dans le bâtiment à côté.
- 1 cour extérieure fermée.

Le Service Jeunesse et le Centre Social gèrent et animent ensemble cet accueil Ados 11/17 ans.

Cette mutualisation des moyens notamment humains permet d'ouvrir le local en continu (du lundi au samedi), de renforcer les objectifs et de réaliser des propositions cohérentes auprès du public jeunes. Ce doit être un lieu repère, identifié par les jeunes de Biarritz.

L'équipe d'animation peut également aller à la rencontre des jeunes sur les quartiers ou à la sortie des établissements scolaires, dans une démarche d'aller vers ceux qui ne fréquentent pas la structure.

Le Service Jeunesse de la Ville de Biarritz et le Centre Social Maria Pia ont défini une organisation commune :

- Un projet pédagogique partagé
- Un règlement intérieur commun
- Un partage de l'organisation du point de vue règlementaire
- Une mise à disposition du personnel de façon réciproque
- Des temps de préparation et d'évaluation en commun

Le Local Ados est un Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif (ACMCE) déclaré auprès des

Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES). Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont clairement définies par des textes réglementaires. Chacun des membres de l'équipe de direction et d'animation est titulaire d'un diplôme lui permettant l'exercice des missions qui lui sont confiées.

Du fait du partage des responsabilités entre les 2 structures, il faut noter que :

- La ville de Biarritz est organisatrice et responsable des temps d'accueils périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Le Centre Social Maria Pia est organisateur et responsable des temps d'accueils les mercredis après-midi, les samedis et toutes les vacances scolaires.

OBJECTIFS EDUCATIFS

Rappel des objectifs éducatifs des 2 structures :

Mairie de Biarritz

« Les objectifs éducatifs du Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Biarritz reposent sur les quatre axes suivants :

1. Bien être – santé
Objectifs éducatifs : Promouvoir l'activité physique. Développer et acquérir des compétences motrices. Développer des actions de prévention des risques. Faire la promotion de la santé.
2. Citoyenneté – engagement :
Objectifs éducatifs : Connaître et protéger son environnement. Développer et acquérir de l'autonomie. Participer, s'impliquer, être acteur. Promouvoir l'engagement citoyen et écocitoyen.
3. Coopération – partage
Objectifs éducatifs : Renforcer l'inclusion de tous les publics. Renforcer la continuité des parcours éducatifs par un travail partenarial entre professionnels. Favoriser le vivre ensemble. Accompagner la parentalité.
4. Ouverture – Epanouissement
Objectifs éducatifs : Proposer une diversité d'activités accessibles au plus grand nombre. Encourager la création et l'expression artistiques. Connaître, rencontrer, pratiquer. Promouvoir la langue et la culture basques.

Centre Social Maria Pia

« Le projet éducatif guide notre intervention au quotidien, oriente nos actions en direction des adhérents et habitants de notre territoire d'intervention et reste le garant des projets que nous menons dans le cadre de l'accueil de loisirs :

- L'épanouissement individuel
- Favoriser la rencontre avec l'autre et impulser des projets partenariaux adaptés à notre territoire
- Prendre en compte les besoins et les envies des enfants, des jeunes et des familles
- Impliquer les usagers dans notre vie associative et dans une démarche participative »

En prenant en compte les objectifs éducatifs des deux entités, nous avons établi ensemble des objectifs pédagogiques communs.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- O1 : Proposer un accueil adapté pour les 11/17 ans

Résultats attendus	Les actions :
Des accueils libres sont proposés à tous les jeunes du lundi au vendredi.	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : Accueil libre + Activité Mercredi : Chantier + Activité + Accueil libre Samedi : Chantier + Activité
Des activités, sorties et séjours sont organisés par les jeunes et les animateurs.	Élaboration d'un programme d'activités avec les jeunes spécifique et adapté en fonction des âges : <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une programmation coconstruite pour les 11-14 ans - Création d'une nouvelle dynamique 14-17 ans Organisation de séjours de vacances ou de séjour court sur les temps de vacances scolaires. Organisation de stages vidéos, musicaux, sportifs, artistiques, ... Mise en place d'animations par l'équipe. Intervention de prestataires artistiques, culturels, sportifs, ...
Le partenariat avec d'autres structures jeunesse, médico-sociales et citoyennes est favorisé.	Participation au réseau jeunesse intercommunal Organisation d'activités, de séjours et de sorties avec les partenaires du réseau jeunesse intercommunal. Participation des jeunes à des actions en collaboration avec d'autres structures jeunesse (Local Jeunes de Bidart, MVC Saint Etienne) Organisation d'activités avec des partenaires type EHPAD, MECS, IME, eaux vives, SPA, Foyers de vie (semaine du handicap, partenariat avec le foyer Pémartin)

- O2 : Responsabiliser les jeunes en les impliquant dans les actions d'autofinancement et d'organisation de leurs loisirs

Résultats attendus	Les actions
Les jeunes participent à l'organisation du programme d'activité.	Temps de préparation proposés pour l'élaboration des programmes et la réflexion de projets.

	Les activités accessoires avec hébergement à cet accueil sont prévues et leur encadrement est partie intégrante de l'accueil principal auquel elles se rattachent.
Les jeunes mettent en place des actions d'autofinancement en partenariat avec des structures du territoire.	Participation des jeunes au nettoyage d'espaces verts (2 fois par semaine) en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Participation à des chantiers ponctuels (peinture, déménagement, ...) en partenariat avec les offices de gestion HLM, à des événements sportifs et culturels locaux (vente de boissons, nourriture...)
Les jeunes participent au financement de leurs projets	Gestion d'une cagnotte collective permettant de réduire le coût global des sorties et séjours (vente de gâteaux et de boissons lors de la Journée Départementale des Familles, lavage de voitures) Gestion d'une cagnotte individuelle permettant aux jeunes de financer en partie leurs sorties, séjours ou projets personnels (BSR, licences sportives, permis de conduire, BAFA). Accompagnement individuel des animateurs dans la gestion des cagnottes.

- **O3 : Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs**

Résultats attendus	Les actions
Les jeunes mettent en place des projets contribuant au « mieux vivre ensemble » sur la commune et aux alentours.	Organisation d'événements et de sorties intergénérationnels. Participation aux animations proposées par la commune de Biarritz et aux alentours. Implication des jeunes dans l'organisation de certains événements territoriaux.
Les jeunes mettent en place et participent à des projets les amenant à comprendre le monde dans lequel ils grandissent.	Formation des animateurs aux techniques d'animation de l'Éducation à la citoyenneté. Mise en place de cycles d'animations et partenariat avec des structures traitant de l'éducation à la citoyenneté. Organisation de séjours mettant l'accent sur cette thématique.

- **O4 : mettre en place un suivi individuel avec chaque jeune et créer du lien avec sa famille**

Résultats attendus	Les actions
Les temps d'échanges informels sont favorisés	Organisation de séjours et activités en petits groupes Temps d'accueil libre en continu (du lundi au vendredi) permettant de favoriser la discussion avec les jeunes.
Des temps d'accompagnement à la	Accompagnement dans les devoirs encadrés par des animateurs et

scolarité sont proposés	bénévoles
Les familles sont orientées vers des partenaires spécifiques.	Rencontres avec les assistantes sociales de la SDSEI ainsi que des collègues. Mise en relation des familles avec les partenaires (Adoenia, SDSEI,...).
Des temps d'échanges formels sont organisés.	Organisation de soirées préventions avec des intervenants (sexologue, addiction réseaux sociaux, speeddating parents/jeunes).

FONCTIONNEMENT

- **Le public accueilli**

Le Local Ados est ouvert aux adolescents de 11 à 17 ans de Biarritz et des alentours.

Une dérogation est possible pour les adolescents scolarisés au collège avant les 11 ans. Ainsi que pour les jeunes de 18 ans durant l'année de leur majorité.

Lors de l'adhésion, la famille et l'équipe d'animation échangent sur le projet et le fonctionnement du Local Ados.

En vertu de nos objectifs éducatifs et pédagogiques, l'accueil Ados est ouvert aux adolescents en situation de handicap.

Une rencontre avec le jeune et les parents se fera en amont afin de prendre connaissance de la pathologie du jeune, des aménagements nécessaires, des éventuels traitements, des attitudes à avoir ou à éviter...

- **L'accueil libre**

Le Local Ados sera ouvert de façon libre :

- En période scolaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 19h00

Les mercredis de 12h15 à 18h00

Sur ces créneaux, les adolescents peuvent venir de façon libre, sans réservation, pour échanger, rencontrer d'autres jeunes, se détendre.

Un animateur assure l'accueil, veille au bon fonctionnement du local, et accompagne les jeunes dans leurs demandes. Les heures d'arrivée et de départ de chacun sont notées sur la feuille de présence du jour.

L'accueil libre est gratuit, seule l'adhésion annuelle est obligatoire.

- **Les temps organisés : activités, chantiers, séjours, ...**

Un programme d'activités est réalisé par l'équipe d'animation avec la participation active des jeunes. Ces activités sont proposées généralement :

- En période scolaire :

Les mercredis de 13h30 à 18h

Les samedis de 11h à 18h

- Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 10h à 18h

Des soirées et projets spécifiques peuvent également être proposés en dehors des horaires classiques. Pour participer aux activités proposées, il est indispensable de s'inscrire en amont auprès des animateurs.

Le tarif est fixé en fonction de l'activité proposée.

- **Arrivées et départs des jeunes**

- Sur les temps d'accueil libre, les adolescents peuvent venir et partir librement. Les heures d'arrivée et de départ sont notées. Les familles peuvent choisir si le jeune peut partir seul du Local, ou s'il ne peut pas.
- Sur les temps organisés (chantier, activités, projets ...), l'adolescent participe à l'activité. Les familles peuvent choisir si le jeune part seul, à la fin de l'activité, ou s'il ne peut pas.

Les familles ont la possibilité de définir les modalités de départ. Elles doivent le notifier sur la fiche d'inscription du jeune. Tout changement de modalité de départ doit être signalé par écrit à l'équipe d'animation.

Les adolescents ne sont plus sous la responsabilité des organisateurs lorsqu'ils quittent l'accueil, c'est-à-dire dès qu'ils sortent de l'enceinte du Local.

- **Activités**

Le Local Ados est un lieu de rencontres et d'échanges. On peut venir simplement écouter de la musique, discuter avec des copains. Mais c'est également un lieu qui sert de point de départ, et, avec l'aide de l'équipe pédagogique, qui permet d'organiser leurs loisirs et de réaliser leurs projets.

Les jeunes sont associés à la définition des projets et des programmes d'activités.

La programmation est diverse et variée, elle investit les champs du sport, de la culture, de la protection de l'environnement, de la santé, de l'information, la prévention ...

Les pratiques sportives le nécessitant sont encadrées par des professionnels diplômés, dans le respect des règles de sécurité spécifiques à chacune des disciplines.

Des bénévoles peuvent compléter l'encadrement de certaines activités, pour apporter une compétence ou aider à la sécurité.

Des séjours d'une à plusieurs nuits peuvent être proposés aux jeunes.

Des soirées peuvent également être proposées.

Dans le cadre de certains projets, les jeunes peuvent être laissés en autonomie complète, pour une durée déterminée et avec des règles de sécurité claires, précises à respecter et avec un animateur référent pédagogique du groupe.

- **Les repas**

Les repas ne sont pas fournis. Les familles peuvent préparer un repas chaud à leur enfant si les activités se déroulent toute la journée au local. Pour les sorties, les familles doivent préparer un repas froid.

Les mercredis, les adolescents venant directement de leur établissement scolaire au local peuvent amener leur repas, froid ou à chauffer, et déjeuner au local.

Des ateliers cuisine peuvent être proposés dans le cadre des activités du local ; les jeunes consomment les plats réalisés.

En cas d'allergie ou de repas spécifique, les familles le notent dans la fiche sanitaire et le signalent aux animateurs.

- **Transport des enfants et déplacements**

Lors des sorties organisées dans le cadre du Local Ados, les déplacements peuvent s'effectuer :

- En minibus 9 places
- Dans les transports en commun
- A pied
- A vélo
- Exceptionnellement et en cas de force majeure, les animateurs peuvent être amenés à transporter un enfant dans leur véhicule personnel.

- **Adhésion au Local Ados**

Pour fréquenter le Local Ados en accueil libre ou lors des temps organisés, il faut compléter le dossier d'inscription et régler les frais d'adhésion annuels.

- **Inscriptions aux activités organisées**

Les inscriptions se font au Local Ados. Les modalités d'inscription sont précisées dans le Règlement Intérieur.

- **Cagnottes**

Les chantiers jeunes permettent aux adolescents de cumuler une cagnotte. A chaque participation à un chantier, l'adolescent gagne un « capital ». Les animateurs notent les présences aux chantiers et créditent les cagnottes des jeunes.

Le jeune peut ensuite utiliser sa cagnotte pour réduire le coût des sorties et des séjours, ou pour financer un projet personnel (BSR, BAFA, licence sportive, etc...), ceci après concertation entre le jeune, sa famille et l'équipe d'animation.

La multiplication des chantiers permet aux jeunes de disposer de cagnottes importantes. Ces cagnottes sont réactualisées à partir de la fin du mois de Mai. Il est important de prévoir la dépense de la cagnotte avant la fin du mois de Juin.

- **Comité de suivi**

Un comité de suivi est mis en place, composé de jeunes, de parents, de membres de l'équipe d'animation, d'élus et des partenaires institutionnels.

Il permet d'échanger sur les projets du Local Ados, d'évaluer les actions en intégrant les jeunes et les familles.

Il est réuni régulièrement, au moins 2 fois dans l'année scolaire.